TOUT PROBLÈME/RETARD DOIT ÊTRE NOTIFIÉ IMMÉDIATEMENT À TRANSPORT C. VERMEULEN.

DISPONIBLE 24 HEURES SUR 24 AU NUMÉRO 0032/15.22.53.81.

1. Les chauffeurs et les convoyeurs doivent être équipés de chaussures de sécurité, de lunettes de sécurité, d'un casque et de vêtements de travail (= pantalon long et chemise ou T-shirt à manches longues)

2. Les camions doivent être propres, exempts de dommages et sans mauvaise odeur. Le camion doit être équipé d'au moins 20 sangles, cornières et tapis antidérapants. Les marchandises doivent être chargées et arrimées conformément aux « Codes de bonnes pratiques européens concernant l'arrimage des charges sur les véhicules routiers » et aux éventuelles législations nationales en vigueur dans les pays que vous traversez pendant ce transport.

3. Il est interdit de laisser le véhicule chargé sans surveillance. Toute perte ou tout vol qui en découle relève de votre responsabilité.

4. L'expéditeur et le destinataire doivent apposer leur signature, la date et leur cachet dans les cases de la CMR prévues à cet effet.

5. Échange des europalettes sur le lieu de chargement et de déchargement. Confirmé par l'expéditeur et le destinataire sur la CMR ou le bon de palette. Les europalettes non échangées seront remplacées à vos frais ou imputées à vos frets dans les 14 jours. Des frais administratifs de 25 € seront toujours retenus. Si le destinataire refuse de restituer des europalettes vides, vous devez nous en informer lorsque vous vous trouvez sur le lieu de déchargement et le confirmer sur la CMR comme suit : « le destinataire refuse ou n'est pas en mesure de restituer des europalettes vides ».

6. Envoyer un copie de CMR dans 10 jours après la livraison à 'invoicing@transportvermeulen.be'. Si nous n'avons pas reçu le copie à temps, nous reduisons votre frais de transport avec €15,00 pour chaque semaine en rétard.

7. Le paiement est effectué à 45 jours fin de mois après réception de votre facture en deux exemplaires + CMR originale signée sans dommage + documents de livraison + bons de palette. Sont uniquement acceptés les factures électroniques envoyées à l'adresse e-mail suivante « invoicing@transportvermeulen.be » et accompagnées de la CMR signée sans dommage + documents livraison + bons de palette. Les documents originaux doivent toujours être conservés par vos soins et mis à notre disposition sur simple demande.

8. Les heures d'attente doivent nous être communiquées immédiatement par téléphone et par e-mail. Faire consigner l'heure d'arrivée et de départ sur la CMR par l'expéditeur et/ou le destinataire. Minimum 4 heures libres pour le chargement, minimum 4 heures libres pour le déchargement, groupage au pro rata avec un minimum de 2 heures. Les autres heures d'attente sont uniquement acceptées après notre approbation écrite à max. 45 €/heure d'attente complète avec un total de maximum de 225 €/jour.

9. Si vous ne pouvez respecter le délai indiqué par nos soins, vous devez nous en avertir 3 heures au préalable par téléphone et par e-mail. Dans le cas contraire, une somme de 100 € sera soustraite de votre fret. Si vous ne pouvez respecter la durée de chargement fixe et/ou la durée de déchargement fixe convenues aux jours prévus dans le marché, une somme de 50 € sera soustraite de votre fret par lieu de chargement et/ou de déchargement en compensation des frais administratifs du réenregistrement de votre camion.

10. Par la présente, vous déclarez également que vous effectuez le transport conformément à toutes les législations européennes et que le véhicule utilisé respecte toutes les normes et directives en vigueur dans l'UE et dans tous les pays traversés, y compris la réglementation relative aux temps de conduite et de repos. Vous déclarez être en possession de toutes les autorisations nationales et internationales nécessaires directement ou indirectement pour le transport ainsi qu'une autorisation d'exploitation en conformité avec les activités effectives. Si vous effectuez un transport sur le territoire allemand, vous déclarez également être en règle avec toutes les obligations dans le cadre du Salaire minimum allemand (MiLoG). Tous les frais qui en découlent vous seront répercutés.

11. Le transporteur s'engage à faire appel à des chauffeurs étrangers hors UE uniquement s'ils disposent du permis de travail requis, cf. législation allemande (GUKBILLBG).

12. La protection des clients est appliquée. En cas de non-respect, tous vos frets non payés sont supprimés.

13. Le transfert de fret n'est autorisé que moyennant notre accord préalable par écrit. Les marchandises ne peuvent pas être transférées

14. Les transports ADR doivent être effectués conformément à la législation ADR. Les marchandises HACCP et GMP ne peuvent jamais être transportées avec des marchandises ADR et doivent toujours être transportées dans des moyens de transport à des fins alimentaires. La séparation stricte des marchandises doit être respectée conformément à la législation ADR, la législation générale et les prescriptions relatives aux marchandises.

15. Assurance CMR pour le montant maximum conformément au droit de tirage spécial par kilogramme à votre charge, et ce, sans limitation ou exclusion.

16. Si votre véhicule ne peut arriver au lieu de chargement au moment convenu, nous pouvons toujours envoyer un véhicule de remplacement dont la totalité des coûts est à votre charge.

17. En acceptant la mission de transport, vous marquez votre accord sur le fait que tous les coûts découlant de cette mission peuvent être imputés à vos frets même si vous faites appel à une agence de recouvrement.

18. Vous vous engagez à payer dans les délais les salaires minimums sectoriels à vos travailleurs. Il est question d'une résiliation immédiate de la convention de collaboration dès qu'une notification en matière de responsabilité solidaire est faite.

19. Toute la documentation et les informations sont confidentielles et restent la propriété de Transport C. Vermeulen SPRL. Sous aucun prétexte, elles ne peuvent être dupliquées, distribuées ou mises à la disposition de tiers sans accord préalable par écrit de Transport C. Vermeulen SPRL.

20. Par la présente, vous déclarez mener une politique active et respecter les dispositions légales relatives à la sécurité et à la santé de tous les travailleurs, la consommation de drogues et d'alcool, toutes les formations nécessaires, la behavior-based safety.

21. Nos chargements ne peuvent en aucun cas figurer sur une quelconque plateforme de transport électronique (p.ex teleroute, timocom, etc.). Si nous constatons que c'est le cas, nous pouvons annuler votre mission sans aucune compensation, dépêcher un véhicule de remplacement et vous refacturer le surcoût et/ou retenir entièrement votre fret.

22. Sans avis contraire écrit dans l’heure après réception de notre mission de transport, vous acceptez toutes nos conditions et vos conditions sont annulées, quel que soit le moment où elles ont été portées à notre connaissance.

23. Dans le cadre de nos services / activités, il est possible que vos données personnelles soient traitées. Si vous avez d'autres questions concernant notre politique de confidentialité, vous pouvez demander notre notification de confidentialité à l'adresse info@transportvermeulen.be

Dans le cadre de la réglementation RGPD, nous attendons de nos contacts qu'ils traitent les données personnelles qui peuvent être partagées avec le plus grand soin. Nous exigeons que tous nos contacts se conforment au RGPD. Si Transport C. Vermeulen bvba devait subir un quelconque dommage résultant du non-respect de la réglementation RGPD par l'un de nos contacts, tous les dommages seraient récupérés auprès du contact défaillant.

24.Tout litige relatif à la présente convention est du ressort exclusif du tribunal du commerce d’Anvers, division Turnhout, et de la justice de paix de Turnhout.

25. La nullité éventuelle de l'une des dispositions des présentes conditions générales n'entraîne en aucun cas la nullité des autres dispositions, qui restent pleinement applicables.

NOUS VOUS SOUHAITONS UNE BONNE MISSION DE TRANSPORT.

Numéro de version: 5.0 Date de version: 23/04/2021